

## **2e Forum européen interdisciplinaire franco-germano-polonais**

Potsdam, 20. novembre 2003

Organisé sous le Haut Patronage de  
Edelgard Buhlman, Ministre Fédéral pour l'Éducation et la Recherche, Bonn  
Claudie Haigneré, Ministre délégué pour la Recherche et Nouvelles Technologies, Paris  
Michal Kleiber, Ministre pour la Science et la Technologie d'Information, Varsovie

### **LE TRIANGLE DE WEIMAR: POLITIQUES d'INNOVATION ET DE CREATION D'ENTREPRISES**

**Résumé par Klaus-Heinrich Standke**

#### **Les buts du Triangle de Weimar. Le travail du comité pour la promotion de la coopération franco-germano-polonaise**

Cette coopération trilatérale, lancée le 28 Août 1991 par les trois ministres des Affaires Etrangères de l'époque, Roland Dumas, Hans-Dietrich Genscher et Krzysztof Skubiszewski à Weimar, constitue le "*noyau dur de la construction européenne*" comme l'a rappelé récemment le chancelier Schröder. A Breslau, le 9 Mai 2003, les trois pays ont souligné la nécessité d'intégrer la société civile dans la coopération à venir comme condition du succès d'une coopération approfondie entre la France, l'Allemagne et la Pologne.

Le comité pour la promotion de la coopération franco-germano-polonaise, créé sous le haut patronage des trois anciens ministres des Affaires Etrangères, s'efforce de mobiliser intérêts et énergie pour cette coopération. Pour le comité, la coopération universitaire dans le cadre du processus de Bologne ainsi que la coopération scientifique et technique dans le cadre du processus de Lisbonne sont des priorités absolues.

Les déséquilibres structurels doivent être réduits: la Pologne consacre 0,7% de son PIB à des dépenses de recherche. L'Allemagne dépense dans ce domaine 2,48% de son PIB et la France 2,17%. Et pourtant le Conseil européen s'est fixé pour but d'atteindre 3% du PIB de l'espace européen de recherche. Les potentiels sont assez proches les uns des autres et parlent d'eux-mêmes:

Allemagne: à peine 2 millions Étudiants  
France: 2,2 millions Étudiants  
Pologne: 1,7 millions Étudiants

Les nouveaux Länder sont particulièrement légitimés à s'investir dans cette coopération trilatérale. Compte tenu des processus de transformation économique et sociale très importants; qui les ont particulièrement marqués, ils constituent un champ d'expérience privilégié pour la coopération transfrontalière à l'intérieur du Triangle de Weimar

---

## **Perspectives pour les politiques d'innovation et de création d'entreprises**

### 1) mise en place d'un plan haute technologie

MM. P. Laffitte, sénateur et président de l'AFAST, et U. Thomas, ancien secrétaire d'Etat au ministère fédéral pour la recherche et l'éducation ainsi que Mme Peciak, directrice de l'agence polonaise pour le développement de l'entreprise (PARP), ont souligné la nécessité, pour les trois pays:

- a) des mesures fiscales favorisant l'innovation
- b) (à l'image du "plan innovation" français)
- c) la création d'une "**bourse pour les hautes technologies**"
- d) soutien aux transferts de technologie issus de la recherche
- e) prise en compte et exploitation du marché
- f) formation et *coaching* des cadres dirigeants

### 2) 'weimarisation' des mécanismes et des outils de coopération bilatérale franco-allemande

- a) OFAJ et Office germano-polonais
- b) université franco-allemande de Sarrebruck
- c) université européenne de la Viadrina à Francfort sur l'Oder
- d) le forum franco-allemand de Strasbourg (salon

- étudiants et bourse aux emplois)
- e) bureau franco-allemand de Adlershof
- f) chaîne franco-allemande ARTE

### 3) coopération universitaire trilatérale

Dans la déclaration de l'Elysée du 22 janvier 2003, il est question de promouvoir " un espace universitaire franco-allemand". Idée reprise en octobre 2003 au colloque de Genshagen par Dominique ANTOINE, représentant le Ministre FERRY : " *Nous ne pouvons qu'être favorables au développement de la coopération universitaire entre la Pologne, l'Allemagne et la France et à la création de cursus intégrés associant des établissements des trois pays* ";

M.Laffitte a rappelé que dans un espace de 6 millions d'étudiants en Allemagne, en France et en Pologne des cursus communs pour les élites des trois pays sont une absolue nécessité.

### 4) jumelages de villes et de régions

a) les capitales des trois pays doivent renforcer leurs réseaux de relations et de coopération, notamment en ce qui concerne le rôle de la recherche scientifique et du développement technologique. La capitale française devrait être plus largement associée.

b) la même démarche concerne la coopération régionale Brandebourg-, Ile de France et Masovie ( Pologne). Une mise en valeur commune des potentiels d'innovation pourrait ,dans le cadre du processus de Lisbonne, fournir de fortes et durables impulsions à un espace de recherche européen

c) l'intégration des expériences françaises dans la construction de l'espace transfrontalier germano-polonais " Odersgemeinschaft ", tel qu'il a été proposé par le Président polonais, Alexandre Kwasniewski, serait particulièrement précieuse, notamment pour solliciter à trois les moyens de l'Union européenne

d) à Poitiers a été décidée les 27 et 28 octobre 2003 une coopération renforcée des régions et des Länder, notamment dans le domaine scientifique et universitaire ainsi que dans le domaine économique. L'association des ingénieurs allemands (VDI) et la Datar ont prévu de développer des outils de coopération et de mettre en place des moyens pour ouvrir la coopération à d'autres régions européennes, par ex. la 16e woywodie européenne.

5) coopération trilatérale sur des thèmes d'infrastructure bien ciblé  
-énergie, transports, télécommunications, environnement

Le Sénateur Laffitte a proposé un colloque trilatéral sur l'énergie en 2004 à Varsovie. Les ministres de la recherche des trois pays ont prévu une coopération renforcée dans les domaines des sciences et des technologies. Cette coopération devrait s'étendre aux recherches concernant la Défense et la Sécurité. La coopération fructueuse entre Berlin et Sophia Antipolis devrait être élargie à d'autres parcs de technologie  
( Varsovie, Lublin, Stettin, Breslau)

6) coopération trilatérale lors du dépôt de demandes de subventions auprès de l'Union européenne pour des projets trilatéraux communs

La Pologne ne participe que très modestement aux projets européens. Une coopération franco-germano-polonaise renforcée permettrait à la Pologne de s'y retrouver, comme il l'a été dit, dans la " *jungle européenne*". Particulièrement une coopération " à la carte " s'impose dans le cadre flexible d'Euréka.

*Traduction par Michel Cullin*